

Règlement escape game à vélo “Les Cyclopirates”

« Faites du vélo 2021 »

Article 1 – Sociétés organisatrices :

Le Syndicat Mixte des Mobilités de l’Aire Grenobloise (SMMAG), dont le siège social se situe 3 rue Malakoff à Grenoble 38 031 Cedex 01, représenté par Sylvain Laval en sa qualité de Président, et leurs prestataires Au fil du dédale, société au capital de 20 000€, dont le siège social est situé au 2 cours Jean Jaurès 38000 Grenoble, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro de SIRET 827 454 869 00021, et Le Lapin Blanc, micro-entreprise, dont le siège social est situé au 255 chemin du Pont Jallat 38360 Engins, immatriculée sous le numéro de SIRET 838 822 294 00024, (ci-après « les Organisateurs »), organisent l’escape game gratuit sans obligation d’achat intitulé « Les Cyclopirates » (ci-après « le Jeu »), le 22 et 23 mai 2021 à Crolles, ainsi que les 29 et 30 mai à Grenoble, selon les modalités décrites dans le présent règlement, accessible depuis le site faitesduvelo.com.

Article 2 – Conditions de participation :

Le Jeu est ouvert à toute personne physique (dès 8 ans), à l’exception des personnels des différentes sociétés, de leurs familles et des partenaires qui peuvent y participer, mais hors classement.

Une seule participation au Jeu par personne est possible.

Le Jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l’autorisation préalable de l’un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

Les organisateurs pourront demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Les organisateurs pourront demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. Les organisateurs se réservent le droit de faire gagner l’équipe suivante dans l’ordre du classement dès lors que les gagnants initiaux, s’ils sont mineurs, ne sont pas en mesure d’apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation et horaires :

Pour participer à l'escape game les joueurs devront réserver leur créneau sur www.cyclopirates.aufildudedale.fr ou ils pourront se rendre au point de départ (Esplanade Paul Jargot à Crolles les 22 et 23 mai et Jardin de Ville à Grenoble les 29 et 30 mai) aux horaires du Jeu afin de réserver un créneau libre, si disponible.

Les horaires du Jeu sont les suivants :

- Samedi 22 et dimanche 23 mai à Crolles :
 - o Premier départ à 10h
 - o Dernier départ à 16h45
 - o Fin du jeu 18h

- Dimanche 29 et 30 mai à Grenoble :
 - o Premier départ à 10h
 - o Dernier départ à 16h45
 - o Fin du jeu 18h

Pour participer au Jeu, les joueurs devront compléter le formulaire d'inscription en ligne ou au niveau du point de départ et remplir tous les champs obligatoires (mail, nom, prénom et nombre de joueurs dans l'équipe). Toute inscription incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte pour le classement final.

Les joueurs fournissent leur mail (au moins un par équipe) afin d'être contactés en cas de gain. Ils pourront s'inscrire, s'ils le souhaitent, aux newsletters du Lapin Blanc et d'Au fil du dédale.

Les circuits font environ 7 km. Les Organismes ne mettent pas de vélo à disposition.

À la fin du jeu, les participants recevront un multi-outils "Faites du vélo" (dans la limite des stocks disponibles).

Un classement des équipes, avec le nombre de points totaux, sera édité, par week-end, selon les critères détaillés ci-dessous :

- ❖ Pour chaque défi réalisé : +1 point (0 point si le défi n'est pas réalisé).
- ❖ Pour chaque indice reçu (indiqué par un poinçon sur le support de jeu par les animateurs) : -1 point.
- ❖ Les Bonus :
 - Nom d'équipe :
 - Pas de nom d'équipe : 0 point.
 - Nom d'équipe défini : 1 point.
 - Nom d'équipe défini + 1 vote de Lise Berfini – Au fil du dédale ou Cécilia Pascal – Le Lapin Blanc : 2 points.
 - Nom d'équipe défini + vote de Lise Berfini – Au fil du dédale et Cécilia Pascal – Le Lapin Blanc : 3 points.

- Déguisement (de la personne ou du vélo) :
 - Pas de déguisement : 0 point.
 - 1 personne déguisée (accessoire ou déguisement) : 1 point.
 - Toute l'équipe (ou majorité) avec accessoire : 2 points.
 - Toute l'équipe (ou majorité) avec déguisement : 3 points.

- Photo réseaux sociaux
 - Pas de publication : 0 point.
 - Publication avec #cyclopirates et nom d'équipe (attention à ne pas publier en mode privé !) : 3 points.

- Mini jeu : lancer sur les crochets
 - 6 lancés max réalisés sous les yeux de l'animateur au stand final lors du décompte des points : 1 point par anneau accroché (3 points max).

Ces points sont ensuite pondérés comme suit afin d'établir le classement final :

❖ Points totaux = 4 x points des défis – nombre d'indices + points des bonus.

Nombre maximum de points réalisables : 32 points.

En cas d'égalité entre les meilleures équipes de chaque week-end, un tirage au sort les départagera afin d'avoir uniquement 3 équipes gagnantes par week-end.

Article 4 – Désignation des gagnants :

Les gagnants seront les trois premières équipes de chaque classement. Ils seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les gagnants seront contactés au maximum 72h après la fin du Jeu, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, les gagnants autorisent les Organisateurs à utiliser leur nom d'équipe dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les sites Internet des Organisateurs et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les classements seront publiés sur le site faitesduvelo.com.

Article 5 – Dotations :

Le Jeu est doté des lots suivants :

- ❖ 1ères équipes aux classements :
 - 1 t-shirt Rustine et Guidoline par membre de l'équipe, offert par Rustine et Guidoline – Valeur 27 € / t-shirt.

- ❖ 2èmes équipes aux classements :
 - 1 place pour une partie d'escape game chez Au fil du dédale par membre de l'équipe, offert par Au fil du dédale - Valeur max 25 € / place.
- ❖ 3èmes équipes aux classements :
 - 1 jeu à acheter sur lelapinblanc-enigmes.com par membre de l'équipe, offert par Le Lapin Blanc - Valeur max 15 € / jeu.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, les Organisateurs se réservent le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 6 – Remise des lots :

Les lots (sous forme de bon cadeau, valables pendant 6 mois) seront envoyés par courriel.

Article 7 – Responsabilité des Organisateurs :

Les Organisateurs du Jeu déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, incidents ou accidents lors du Jeu.

Le Code de la route est à respecter durant le Jeu.

Article 8 – Acceptation du règlement :

Chaque participant au Jeu accepte sans réserve ce présent règlement.

Article 9 – Loi informatique et libertés :

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants au Jeu bénéficient d'un droit d'accès et de rectification, pouvant être exercé par mail aux adresses suivantes : contact@aufildudedale.fr ou contact@lelapinblanc-enigmes.com.

Article 10 – Litiges :

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse d'un des Organisateurs.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Grenoble.